



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025
(Date de convocation : 28 novembre 2025)

Délibération N° 20251204-29

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Thibaut Maurin, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, M. Sylvain Saligot, M. Etienne Lay et Mme Aurore Ville, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée Alexandre Pujo-Menjouet
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration donnée à M. Etienne Lay

Secrétaire de séance : Mme Dominique Borgella-Adjudant

Objet : CREATION DE CIRCUITS DE VELOS GRAVEL

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Commune de la Haute Bigorre (CCHB) propose de créer des circuits pour la pratique du gravel. Cette pratique consiste à utiliser un vélo léger de type routier sur des chemins de type piste carrossable. Les vélos « Gravel » sont conçus comme un vélo de route, mais bénéficient de certains éléments de type VTT adaptés au confort de roulement sur chemin caillouteux.

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre développe une offre de circuits vélo Gravel dans le cadre d'une labellisation avec la Fédération Française de Cyclisme en collaboration avec l'Association cycliste locale « ACBB » tel que délibéré en conseil communautaire le 26 septembre 2025,

Considérant que les circuits de vélos gravel joints à la présente délibération empruntent des voies existantes sur la commune (route, pistes, chemins communaux, ou chemins ruraux) il est proposé d'autoriser la CCHB à créer ces circuits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Article Unique :** autorise la Communauté de Commune de la Haute Bigorre à créer les circuits de vélo gravel présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 16/12/2025

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet